
**COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 OCTOBRE 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le **JEUDI 06 OCTOBRE 2016 à 20 H 30**, sous la présidence de **Monsieur Jérémy DUPUY, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Monsieur** DUPUY, **Mesdames** DAUGENET, FAYNOT-PIERRE, FONTAINE, GILBERT, HUIN, LANDART, LESPAGNOL-GAILLOT, RIBEIRO, **Messieurs** BÉCARD, DEHAIBE, DONKERQUE, GUILLAUMÉ, KADA, MARTINEZ, NOËL, ROUSSEAU, SAVARD F., STAUB.

ABSENTE : Mme Sophie SANTERRE

ABSENTS EXCUSÉS : **Messieurs** DEGLIAME et RABATÉ ainsi que **Mesdames** Chantal GOBLET, Marine SAVARD, Thérèse VERNOT **et** **Messieurs** Frédéric ETIENNE et Didier PARENTÉ **QUI ONT DONNÉ POUVOIR**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Madame Annabella RIBEIRO*

Madame Chantal GOBLET a donné pouvoir à Madame Evelyne LANDART
Madame Marine SAVARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric SAVARD
Madame Thérèse VERNOT a donné pouvoir à Madame Estelle FAYNOT - PIERRE
Monsieur Frédéric ETIENNE a donné pouvoir à Monsieur Serge NOËL
Monsieur Didier PARENTÉ a donné pouvoir à Monsieur Michel GUILLAUMÉ

- ✓ **Ouverture de la séance à 20 h 30**
- ✓ **Compte-rendu à signer.**

Rapport numéro 1 : Création d'une commission Culture

Présentation par Monsieur KADA.

Monsieur le Maire appelle les conseillers à rejoindre cette commission en raison d'un programme déjà chargé et rappelle qu'il s'agit d'un point informatif.

Rapport numéro 2 sur les bornes électriques

Présentation par Monsieur le Maire.

RAPPORT N° 2 SUR LES BORNES ÉLECTRIQUES (SUITE)

Monsieur GUILLAUMÉ constate que le quartier de Semeuse a été oublié. Monsieur le Maire lui explique que sur Semeuse, la concentration de la population n'était pas suffisante pour justifier l'implantation d'une borne. Les lieux ont réellement été arrêtés au regard des passages plus importants. Le Maire confirme qu'il aurait fallu une 6^{ème} borne effectivement mais que 5 bornes c'est déjà bien. Monsieur SAVARD demande si c'est payant. Le Maire explique qu'il s'agit d'un abonnement, on réserve sur un créneau, on prend et on ramène. Il y a également une possibilité de recharge payante pour les particuliers équipés de voitures électriques. Cela vise à promouvoir le covoiturage.

L'un des autres objectifs est de limiter le nombre de véhicules par foyer et notamment passer de 2 à 1 ; cela peut aussi développer l'aide à la personne en imaginant qu'on prenne la voiture pour emmener les personnes âgées aux courses ou des personnes handicapées. Cela permet aussi d'alléger les bus en imaginant que pour 4 personnes dans une voiture, cela reviendra à peu près au même prix que le bus. De plus, sur Charleville et Sedan, le parking sera gratuit pour l'utilisation de ces véhicules.

Rapport numéro 3 : Rétrocession aux Consorts MARY

Le Maire cède la parole à Madame FONTAINE pour présenter une deuxième fois le dossier déjà présenté en conseil municipal en juillet dernier.

Madame DAUGENET demande des informations complémentaires ne comprenant pas exactement la situation. Madame FONTAINE explique que les consorts ont pratiqué des travaux sur le domaine de la commune et ont construit illégalement. Pour régulariser la situation, il faut qu'il y ait un bornage de réalisé et une rétrocession de la parcelle aux héritiers. Madame DAUGENET demande ce que cela va coûter à la collectivité. Madame FONTAINE lui explique que normalement non, puisque l'on refacture les frais de bornages, etc... et qu'on majore le prix des domaines de 10 % comme nous y autorise la loi.

Monsieur Didier PARENTÉ est contre.
Monsieur Frédéric ETIENNE est contre
Monsieur Serge NOËL est contre

Monsieur Michel GUILLAUMÉ s'abstient.

Rapport numéro 4 : Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire cède la parole à Madame FONTAINE. Elle précise que la procédure dure environ 6 à 7 mois.

Monsieur le maire précise que pour le lotissement *La Sayette*, les choses sont déjà bien engagées ; par contre, en ce qui concerne le lotissement le Gros Caillou, cela est en cours d'étude avec notamment l'attente de l'avis des Domaines. Mais on souhaite néanmoins faire la modification du P.L.U. dès à présent parce que dès lors que la commission aura émis un avis favorable à l'extension du gros caillou, il faudra attendre la modification du P.L.U.

Décision à l'unanimité du conseil municipal.

Rapport numéro 5 : Modification durée hebdomadaire de travail

A l'unanimité des élus présents, il est décidé la création de deux emplois d'agent d'entretien dans le cadre d'emplois des *adjoints techniques de 2^{ème} classe*.

Rapport numéro 6 : DOCUMENT UNIQUE

A l'unanimité des membres présents, le Maire est autorisé à lancer la procédure auprès du Centre de Gestion pour la réalisation du Document Unique.

Rapport numéro 7 : Délégations au Maire

Monsieur le Maire cède la parole à Madame LANDART.

Après lecture des textes par Madame LANDART, Monsieur le Maire explique qu'en 2014, il avait été pris la même délibération que ce qui se faisait par le passé, or le Maire n'avait pas la délégation officiellement.

Il s'agit donc de régulariser la situation ; il explique notamment que la plupart des choses il les fait tous les jours et il donne notamment les points relatifs au piégeage.

Notamment le point « 26 » sur les demandes de subvention qui jusqu'à présent, étaient soumises à l'avis du Conseil Municipal ; désormais il pourra le faire directement, il cite notamment l'exemple de la demande de subvention pour la sécurisation des écoles.

Madame LANDART précise que bien évidemment, il sera fait un rapport à chaque conseil.

Rapport numéro 8 : Recrutement d'emplois non permanents

Ce point est décidé à l'unanimité des membres présents.

Rapport numéro 9 : Demande d'emprunt

Ce dossier est présenté par Madame LANDART.

Monsieur GUILLAUMÉ trouve que c'est prématuré dans la mesure où les projets n'ont pas été actés, ni votés... tel que le terrain synthétique. Monsieur le Maire explique que c'est exact mais il souhaite pouvoir obtenir des propositions car sinon lorsque le projet est acté, il faut attendre presque trois mois pour avoir les propositions bancaires. Il cite notamment l'exemple du lotissement « *La Sayette* » pour lequel on a perdu près de 4 mois.

Par contre, il rassure les membres car à l'exception de l'aménagement de la PLACE DE LA MAIRIE qui a été acté, il précise bien que les autres sont cités à titre indicatif, cela aurait pu être l'achat d'une partie des établissements COTTON.

RAPPORT N° 9 : DEMANDE D'EMPRUNT (SUITE)

Monsieur GUILLAUMÉ demande à savoir quels sont les emprunts actuellement en cours.

Madame LANDART répond qu'il y a celui pour la construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui s'élève à 750.000 euros pour 2017 et 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la demande soumise au conseil est de l'autoriser à demander des offres de prêt et non à contracter des prêts.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Rapport numéro 10 : Versement de subventions exceptionnelles

Ce dossier est présenté par Madame LANDART.

Madame LANDART précise qu'il reste 4.989 euros disponibles pour l'octroi de subventions exceptionnelles.

Madame DAUGENET souhaite avoir des explications complémentaires. Monsieur NOËL explique que MÉDIATERRE a déclaré forfait. Mais elle souhaite savoir si c'est pour payer des arbitres etc... Monsieur SAVARD précise que c'est pour racheter des licences. Monsieur SAVARD précise que le club de foot participe aux **Nouvelles Activités Périscolaires** gratuitement et que si le club facturait comme les autres, il demanderait 30 euros de l'heure ; ce qui serait plus conséquent que la demande de subvention. Monsieur NOËL précise que le club a obtenu le label *Fédération Française de Foot* pour 3 ans.

Ce qui surprend Madame DAUGENET, c'est pourquoi elle demande 2.000, on donne 1.000, elle se demande si les associations demandent « *à la louche* » ; Monsieur le Maire précise qu'il y a eu un dossier de présenter.

Monsieur SAVARD précise qu'il s'agit des 2 plus gros clubs. Le club de FOOT compte plus de 260 jeunes et la PÊCHE compte plus de 400 licenciés avec de nombreuses actions à destination des jeunes, ils veulent faire également une école de pêche. Le club de pêche nettoie les ballastières etc...

Monsieur SAVARD précise qu'en plus, ils ont été volés ; il précise du reste qu'il pourrait être intéressant d'avoir une caméra d'installer là-bas.

VOTE pour 2.000 euros pour le *club de football féminin* :

- 2 voix « contre »
- 3 abstentions
- le reste « pour »

VOTE pour 1.148,30 euros pour *l'amicale de pêche* :

- 4 abstentions
- Le reste « pour ».

INFORMATION SUR LE C.C.A.S.

Monsieur le Maire clôture sur le repas des plus de 65 ans où ils invitent tous les conseillers à venir au moins à l'apéritif.